

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation :
02/12/2022

Nombre de délégués en
exercice : **38**

Nombre de délégués
présents et pouvoirs :

- Titulaires : **23**
- Suppléants : **0**
- Pouvoirs : **7**

Nombre de votants : **30**

Délégués titulaires présents : Mesdames et Messieurs Charly VARIN, Samuel PACEY, Michel LHULLIER (Villedieu Intercom) ; Aurélie GIGAN, Corinne CLEMENT, Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage) ; Marie-Agnès HEROUT, Chantal LELAVECHEF, Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; Christophe GILLES, Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Claude JAVALET, Éric FOLLAIN, Jacques CLAIRAUX, Dominique QUINETTE, Laurent PIEN, Pascal LANGLOIS, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Philippe BRIARD, Jérôme VIRLOUVET, Morgane BUISSON, Sylvie LEBLOND (Saint-Lô Agglo).

Pouvoirs : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Éric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Samuel PACEY (Villedieu Intercom) ; M. Patrick SIMON a donné pouvoir à Mme Evelyne MASSICOT ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Céline LAUTOUR a donné pouvoir à Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin) ; Mme Nicole GODARD a donné pouvoir à M. Dominique QUINETTE (Saint-Lô Agglo) ; M. Denis LECLUZE a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo)

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; Loïc RENIMEL, Valentin GOETHALS, Lydie BROTIN, Antoine AUBRY (Saint-Lô Agglo) ; Jean LE BEHOT, Pascal RENOUF (Villedieu Intercom).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du comité syndical. M. Jean-Yves LETESSIER a été désigné pour remplir cette fonction.

DEL-2022-54 : Décision modificative n°3-2022

1. Réajustement des inscriptions budgétaires suite aux virements de crédits des décisions modificatives n°1 et 2 :

Pour mémoire :

- *Décision modificative n°1 : + 16 800 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement (acquisition du système d'aspersion du neutralisant d'odeurs plutôt que location)*
- *Décision modificative n°2 : + 6 371.40 € en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement pour ajuster l'amortissement des subventions*

Afin de respecter l'équilibre dépenses / recettes au sein de la section d'investissement (qui ne peut être en déséquilibre), il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses – 023 : virement à la section d'investissement + 23 171.40 € (16 800 + 6 371.40)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes – 021 : virement de la section de fonctionnement + 23 171.40 € (16 800 + 6 371.40)

2. Constitution d'une provision pour risques et charges de 242 880 € (cf délibération n°2022-52)**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses – 6288 : autres services extérieurs - 242 880 €

Dépenses – 6815 : dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement + 242 880 €

3. Ajustement des inscriptions budgétaires du chapitre 012 – dépenses de personnel

Il est nécessaire d'ajuster les inscriptions budgétaires du chapitre 012 – dépenses de personnel. Un virement de crédits de 10 000 € du chapitre 011 – charges à caractère général vers le chapitre 012 – dépenses de personnel est proposé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 012 – charges de personnel

Article 64111 – rémunération principale personnel titulaire + 10 000 €

Chapitre 011 – charge à caractère général

Article 6288 – autres services extérieurs - 10 000 €

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6288 : Autres services extérieurs	252 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	252 880.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	23 171.40 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	23 171.40 €	0.00 €	0.00 €
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0.00 €	242 880.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	242 880.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	252 880.00 €	276 051.40 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 171.40 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 171.40 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 171.40 €
Total Général		23 171.40 €		23 171.40 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à effectuer les opérations figurant dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance,
Le 9 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves LETESSIER



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **14 DEC. 2022**

Mis en ligne le : **15 DEC. 2022**